

► SOCIÉTÉ ◀ IMMATRICULATION SARL - SARLU



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

➤ Créer et Reprendre
Centre de Formalités
des Entreprises

- 2 formulaires **M0 SARL** ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire **TNS** si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire **JQPA** si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire **NDI** si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux des statuts paraphés et signés par tous les associés, avec mention du blocage du capital, le nom et l'adresse de la banque
- Journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou copie de la demande avec date d'insertion et cachet du journal

Eventuellement :

- 1 P.V de nomination du gérant, s'il n'est pas nommé dans les statuts + acceptation des fonctions de gérant
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports en cas d'apports en nature

POUR LE LOCAL ET LE FONDS

1. Si création :

- Si siège au domicile du représentant :
 - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
 - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société + 2 justificatifs propriété (taxe foncière recto-verso ou copie acte de propriété) ([document à télécharger](#))
- Ou 2 copies du bail commercial
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture :
2 copies du contrat de domiciliation

2. Si acquisition :

- Par achat, licitation ou partage : 1 copie de l'acte enregistré aux impôts
- Par donation : 1 copie de l'acte de donation enregistré
- Publication dans un journal d'annonces légales

3. Si location-gérance :

- 2 copies du contrat de location-gérance
- Publication dans un journal d'annonces légales
- 2 titres justifiant de la jouissance du local



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale

⇒ En cas de représentation: mandat/pouvoir signé par la personne tenue à l'immatriculation et justification de l'identité du mandataire.

POUR LES DIRIGEANTS

Pièces à joindre :

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour
- 1 copie d'un justificatif de son domicile de moins de 3 mois

Pour les dirigeants de nationalité étrangère: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

- 2 exemplaires originaux de la déclaration de non-condamnation pénale ou commerciale avec filiation ([document à télécharger](#))
- 2 exemplaires originaux de la déclaration d'option de conjoint collaborateur ([document à télécharger](#))
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin:
Copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années dans l'activité demandée OU contrat de travail du salarié qualifié avec copie de ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité (licence, arrêté préfectoral, déclaration douane...)

Pour un traitement optimal de votre dossier de constitution de société auprès du RCS, nous vous préconisons de joindre :

- **2 formulaires M' BE Sociétés** (*déclaration relative aux bénéficiaires effectifs*) ([document à télécharger](#))
- **1 chèque de 21,41 € à l'ordre du Tribunal Judiciaire**
(ordonnance n°2016-1635 du 1^{er} décembre 2016, décret n°2017-1094 du 12 juin 2017)

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

FRAIS D'IMMATRICULATION ET A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- 15,00 €**

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

- 37,45 €** pour une création
- 69,57 €** pour un achat de fonds, location-gérance, apport (Bodacc gratuit)
- 69,57 €** pour un apport de fonds précédemment exploité par une personne physique à une SARLU dont l'associé unique, personne physique, assure personnellement la gérance + l'acte enregistré aux impôts (sans rapport du commissaire aux apports, sans publication dans JAL, sans Bodacc)

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un expert en formalités pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :